



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Caen et Rouen, le 15 mai 2018

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs

s/c mesdames et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale
s/c madame et messieurs les directeurs
diocésains

Objet : Parcoursup - accompagnement des lycéens à partir du 22 mai

Rectorat de Rouen

Service académique
d'information et
d'orientation

Affaire suivie par
Anne De Rozario - CSAIO
tél : 02 32 08 92.10
Fax : 02 32 08 92 25

saio@ac-rouen.fr

25, rue de Fontenelle
76037 ROUEN CEDEX 1

Rectorat de Caen

Service académique
d'information et
d'orientation

Affaire suivie par
Martial SALVI - CSAIO
Téléphone
02.31.30.15.20

saio@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

Le 22 mai 2018, les lycéens et leurs familles vont recevoir un tout premier retour des vœux qu'ils ont formulés dans Parcoursup. Certains lycéens auront une ou plusieurs propositions d'admission ; d'autres n'auront que des propositions en attente ; et enfin certains uniquement des réponses négatives à ce stade. Cette première étape de l'affectation nécessite donc un accompagnement attentif et personnalisé des jeunes et une communication rassurante à destination des familles.

Dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants (loi ORE), il est prévu la création d'une commission d'accès à l'enseignement supérieur, chargée en premier lieu de formuler une proposition d'inscription dans une formation pour les candidats auxquels aucune proposition n'a été faite dans Parcoursup, à l'issue des phases principale et complémentaire.

S'agissant de la région académique Normandie, une commission régionale est mise en place, présidée par le recteur de région académique. Cette commission régionale sera étayée de 2 sous-commissions académiques qui auront la charge d'instruire les dossiers, en tenant compte du projet de formation des candidats, des acquis de leur formation, de leurs compétences et de leurs préférences, ainsi que des caractéristiques des formations restant disponibles compte tenu des capacités d'accueil prévues.

Afin que la commission puisse fonctionner dans les meilleures conditions et répondre de manière concrète aux requêtes des élèves, un ensemble d'actions est à effectuer au sein de votre établissement.

Vous devez largement communiquer auprès de vos lycéens sur l'existence de cette commission d'accès à l'enseignement supérieur et sur les procédures et délais de saisine pour ceux qui, sans proposition d'affectation à partir du 22 mai, souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement de cette commission.



Pour vous aider dans ces démarches et formaliser le suivi de ces jeunes, vous trouverez ci-joint :

- Une fiche technique de « mise en œuvre de l'accueil des élèves sans proposition »
- Une fiche de liaison

Le SAIO est à votre disposition pour vous accompagner si nécessaire.

2/2

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour garantir le bon déroulement de ce processus d'orientation et vous en remercie. Nous travaillons ensemble à une meilleure construction de l'avenir de nos étudiants.

Denis ROLLAND